

# COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Juin 2013

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LEMOINE, Maire.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LEMOINE.

## Etaient présents :

Mesdames CHOUBRAC, BARRÉ, ALEXANDRE, COBO, LECOMTE  
Messieurs BLEUZEN, HAUTEKIET, MATTLÉ, ANDRIEU, CROCHET, MOREAU, VERROLLES  
Formant la majorité des membres en exercice.

## Absents excusés :

Monsieur Jacques DUVAL ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LEMOINE  
Monsieur Jérôme ODINET ayant donné pouvoir à Monsieur Gilbert HAUTEKIET  
Mesdames Isabelle PICAULT, Martine ROUZIER

## Absent :

Monsieur Christophe CORBET

Secrétaire de séance : Monsieur Alain MOREAU a été élu Secrétaire de séance.

Lecture du dernier P.V. : Le procès verbal de la réunion du 7 mai 2013 est adopté à l'unanimité, aucune remarque n'étant faite.

Monsieur Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Taxe locale sur la publicité extérieure
- CCPM : Compétence aménagement numérique

## **1/ Jeunesse**

### **Tarifs cantine**

Compte tenu de l'augmentation du prix de fourniture des repas qui avoisine globalement 1,8% pour l'année à venir, le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation du même ordre.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte les tarifs suivants pour l'année 2013 / 2014 :

<b>TYPE DE TARIFS</b>	<b>TARIF</b>
Repas enfants de Préaux	3.20 €
Repas enfants extérieurs	4.30€
Repas adultes	5.30 €
Accueil enfant avec panier repas <b>(Uniquement en cas de PAI)</b>	1.00 €

### **Tarifs accueil de loisirs périscolaire**

Tenant compte du bilan financier provisoire positif, présenté par M. le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de maintenir les mêmes tarifs en 2013/2014 :

Forfait goûter : 3.16 € - créneau : 1.07 €, une réduction pouvant être opérée en fonction du quotient familial, compensée par le CCAS.

Les droits d'inscription restent également inchangés.

### **Participation au transport scolaire vers le collège d'Isneauville**

Le Conseil Municipal unanime donne son accord pour reconduire la même participation que l'an dernier pour les élèves allant au collège de secteur (Collège Lucie Aubrac à Isneauville) , à savoir 60€ sur les 130€ demandés. Cette participation concernera les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> enfants Pour le 3<sup>ème</sup> enfant et les suivants, elle sera de 15€, dans la mesure où la participation demandée aux familles est de 30€.

## **2/ SAGE : Adhésion du SIAEP de l'Andelle et de ses plateaux**

Suite à un changement d'identité et de périmètre, il y a lieu de renouveler la procédure d'adhésion du nouveau syndicat d'eau de l'Andelle au Syndicat mixte du SAGE. Ce dernier l'a approuvé, ainsi que le Syndicat d'Eau de Préaux.

### **3/ Taxe locale sur la publicité extérieure**

Monsieur Le Maire donne lecture des documents qu'il a reçus pour l'instauration de la taxe locale sur les publicités extérieures. Il est nécessaire de délibérer avant le 1<sup>er</sup> juillet pour une application en 2014. Monsieur le Maire propose d'instaurer cette taxe, en appliquant comme le permet la loi des exonérations pour les enseignes d'une dimension inférieure à 12 m<sup>2</sup>, ceci afin de ne pas pénaliser les commerces locaux. Le conseil municipal unanime donne son accord.

### **4/ Prise de la compétence aménagement numérique par la Communauté de Communes**

Monsieur le Maire expose que le déploiement de la fibre optique et les aménagements nécessaires pour disposer du très haut débit ne sont pas envisagés sur les territoires ruraux par les opérateurs privés. Afin de permettre cette extension sur son territoire, la Communauté de Communes du Plateau de Martainville a délibéré pour prendre la compétence « Aménagement numérique et déploiement du très haut débit », lui permettant l'adhésion au futur syndicat mixte de la Seine Maritime dont la vocation sera de mettre en place les aménagements nécessaires. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur cette extension de compétence.

### **5/ Point sur les travaux**

#### **Travaux d'électrification : SDE 76**

Monsieur le Maire rappelle les travaux programmés en 2013: remplacement des lanternes du terrain multisports, ainsi que des dernières ampoules blanches à base de mercure encore présentes dans certains lampadaires du centre et illumination de la mairie (mise en valeur de la partie neuve et de l'ancien bâtiment, cheminement au sol). Pour 2014, il n'est pas demandé de travaux.

**Cheminement piétonnier Route de Gournay :** Le dossier de demande de financement par RTE a été transmis en temps voulu. Il sera soumis à l'avis du prochain comité de pilotage en Préfecture. En attendant, les travaux ne peuvent pas commencer.

Parallèlement, il a été déposé auprès du département une demande de subvention pour la mise en place d'un plateau surélevé à l'entrée de Préaux, route de Roncherolles.

**Bassin de rétention Route de Roncherolles, près des ateliers :** Les travaux sont prévus fin août / début septembre.

**Travaux mairie :** Les travaux de déplombage sont maintenant terminés. Le désossage du bâtiment est en cours mais a fait apparaître une absence de ceinturage. Du coup, il va être nécessaire de procéder à des renforcements pour consolider le bâtiment. Ces derniers sont à l'étude et vont provoquer du retard.

### **6/ Questions diverses**

Après lecture d'informations diverses, il est fait un bref compte rendu des réunions qui se sont tenues depuis le dernier Conseil Municipal.

*La séance est levée à 22h30*